



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Concours externe du Capes et Cafep-Capes**

### **Section arts plastiques**

#### **Exemple de sujet pour l'épreuve écrite disciplinaire appliquée**

*À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe du Capes et du Cafep-Capes sont modifiées. [L'arrêté du 25 janvier 2021](#), publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.*

Deux sujets « zéro » sont proposés.

Ils reprennent à dessein les éléments du sujet de l'**épreuve de culture plastique et artistique** de l'admissibilité et lui articulent d'autres présents dans les batteries de sujets de l'**épreuve de mise en situation professionnelle** de l'admission pour la session 2021.

Le second sujet « zéro » est tiré à part. Il propose de la sorte une variation, à partir du même énoncé du sujet, du même corpus d'œuvres et du même document issu de la recherche, sur :

- les axes de travail accompagnant le sujet ;
- la nature du document pédagogique ;
- le cycle et le niveau de classe imposés.

Avec ces deux exemples, il s'agit :

- d'une part, de présenter les écarts entre les anciennes modalités des deux épreuves d'admissibilité et d'admission, citées *supra*, et d'illustrer l'articulation qui en est faite dans ce nouveau schéma, à compter de la session 2022 ;
- d'autre part, de sous-tendre les possibilités induites par la nature curriculaire des programmes, du cycle 3 de la scolarité obligatoire aux cycles du lycée, pour régler des apprentissages différents selon les niveaux de la scolarité à partir de références identiques comme de notions communes ou complémentaires.

### **Attendus**

Chacun de ces sujets est composé de deux parties à traiter obligatoirement.

Attendus de la première partie :

- repérer à partir du corpus d'œuvres et situer — dans l'espace et le temps — des enjeux (plastiques, techniques, artistiques, esthétiques, culturels, sociétaux, etc.) explicitement liés au sujet et à l'axe de travail qui l'accompagne, en tenant compte également du document issu de la recherche ;
- enrichir l'argumentation de références précises (artistiques, historiques, théoriques, etc.) et pertinentes autres que les œuvres du corpus fourni ;
- justifier le choix d'au moins deux documents de ce corpus d'œuvres, analysés de manière méthodique au regard de la réflexion sous-tendue par le sujet ;
- dégager, sur la base de ce travail, des problématiques susceptibles de nourrir un projet d'enseignement en arts plastiques.

Attendus de la deuxième partie :

- justifier explicitement l'ancrage du projet de séquence dans une des problématiques dégagées dans la première partie de l'épreuve ;
- élaborer, structurer et argumenter des apprentissages opérants au regard de l'axe de travail imposé pour cette deuxième partie de l'épreuve ;
- choisir précisément un niveau de classe dans le cycle défini par le sujet et le justifier au regard de la progressivité des apprentissages ;
- relier le projet de séquence aux compétences travaillées du programme retenues à dessein.

### **Barème et notation**

Portant, selon des priorités différentes, sur des savoirs et des compétences à articuler, tous liés à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique (culture plastique et artistique d'une part, transposition didactique d'autre part), chacune des parties de l'épreuve est notée sur 10 points.

### **Structuration**

L'énoncé du sujet est assorti de consignes.

Pour ancrer, développer sa réflexion, prélever des données et des informations, un dossier de documents est fourni : corpus d'œuvres, documents(s) issus de la recherche, document(s) pédagogique(s), rappel de la définition de l'épreuve.

**Sujet zéro, exemple n° 1**

**CAPES EXTERNE-CAFEP d'arts plastiques**  
**Épreuves d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée**

Sujet et consignes.....	page 2
Corpus d'œuvres.....	pages 4 à 7
Document issu de la recherche.....	page 8
Documents pédagogiques.....	page 10
Annexe : rappel de la définition de l'épreuve.....	page 11

## Sujet

### « Geste(s) »

#### Consignes

Pour chacune des deux parties de l'épreuve, le candidat produit un écrit argumentatif et structuré relevant de la forme dissertée.

- Première partie : analyse méthodique d'une sélection d'œuvres parmi un corpus proposé

**Axe de travail :** dimensions instrumentales, techniques, expressives, artistiques du geste

- Deuxième partie : projet de séquence d'enseignement en arts plastiques

**Axe de travail :** composante plasticienne des apprentissages

#### Données contextuelles obligatoires :

Programmes du cycle 4	Classe entière	Séances d'1 heures
-----------------------	----------------	--------------------

*Remarques : La rédaction peut s'accompagner de croquis et de schémas pour enrichir les analyses et démonstrations conduites.*

*Toute reproduction couleur est sujette à des variations chromatiques par rapport à l'œuvre originale. Il convient donc de s'attacher à l'analyse du document tel qu'il se présente dans ce dossier.*

## Corpus d'œuvres (première partie de l'épreuve)

Document 1



Johannes Vermeer van Delft (1632 - 1675), *La Peinture ou l'atelier du peintre*, 1665-67, huile sur toile, 120 x 100 cm (cadre 152,5 x 133,5 x 10,5 cm). Wien (Vienne), Kunsthistorisches Museum.

Document 2



Rebecca Horn (1944 -), *Fingerhandschuhe* (Gants de doigts), tissu, bois, métal, 1972. Londres, Tate modern.

Document 3



Auguste Rodin (1840-1917), *Balzac, étude de robe de chambre*, 1897, plâtre et tissu enduit de plâtre, H. 148 cm ; L. 57,5 cm ; P. 42 cm. Paris, musée Rodin.

Document 4



Fabienne Verdier (1962 -), *vue d'atelier*, 2015, et *outils*, 2016.

## Document issu de la recherche (première partie de l'épreuve)

« Le geste revêt ainsi tantôt une dimension utilitaire, pragmatique, tantôt une dimension affective et expressive. Il paraît en tout cas révéler une propriété du corps humain — et peut-être, au-delà, du vivant — de signifier à même le corps. Certes, le langage articulé a lui aussi recours à des supports physiques, mais l'association, par exemple, d'une forme acoustique et d'un concept est arbitraire. Aussi le sens est-il susceptible de transferts sans se départir de la "logique" qui le constitue ; il est et reste analysable, réductible à des éléments décomposables et recomposables à l'envi, quel que soit le vecteur. Alors que dans le geste, en cela plus métonymique que métaphorique, il est impossible de séparer la *signification* du *comportement*. La première est rivée à une attitude ou à une posture, dont elle ne saurait s'émanciper. »

Extrait de : Michel Guérin, *Philosophie du geste*, édts. Actes Sud, 1995, édition augmentée 2011.

## Document pédagogique (deuxième partie de l'épreuve)

### Compétences travaillées des programmes du cycle 4<sup>1</sup> (extraits) :

Compétences travaillées	Domaines du socle
<p><b>Expérimenter, produire, créer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir, mobiliser et adapter des langages et des moyens plastiques variés en fonction de leurs effets dans une intention artistique en restant attentif à l'inattendu.</li> <li>• S'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique artistique et réflexive.</li> <li>• Recourir à des outils numériques de captation et de réalisation à des fins de création artistique.</li> <li>• Explorer l'ensemble des champs de la pratique plastique et leurs hybridations, notamment avec les pratiques numériques.</li> <li>• Prendre en compte les conditions de la réception de sa production dès la démarche de création, en prêtant attention aux modalités de sa présentation, y compris numérique.</li> <li>• Exploiter des informations et de la documentation, notamment iconique, pour servir un projet de création.</li> </ul>	1, 2, 4, 5
<p><b>Mettre en œuvre un projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques, individuels ou collectifs.</li> <li>• Mener à terme une production individuelle dans le cadre d'un projet accompagné par le professeur.</li> <li>• Se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique et en anticiper les difficultés éventuelles.</li> <li>• Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de responsabilité, d'engagement et d'esprit critique dans la conduite d'un projet artistique.</li> <li>• Confronter intention et réalisation dans la conduite d'un projet pour l'adapter et le réorienter, s'assurer de la dimension artistique de celui-ci.</li> </ul>	2, 3, 4, 5
(...)	

<sup>1</sup> Programmes d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4), arrêté du 9-11-2015 - J.O. du 24-11-2015.

## Annexe : rappel de la définition de l'épreuve<sup>3</sup>

L'épreuve mobilise et permet d'apprécier des savoirs et des compétences disciplinaires, pédagogiques et didactiques du candidat pour élaborer un projet de séquence d'enseignement en arts plastiques. Elle s'appuie sur un dossier de documents textuels et/ou visuels, imprimés ou en ligne. Le sujet précise des données dont la prise en compte est obligatoire (par exemple : cycle ou niveau concerné, organisation en classe entière ou en groupe d'élèves, questionnements des programmes et/ou compétences travaillées, champs de pratiques plastiques privilégiés, etc.). Elle se déroule en deux parties successives.

### Première partie : analyse méthodique d'une sélection d'œuvres parmi un corpus proposé

Prenant en compte les données du sujet, le candidat opère une sélection parmi les œuvres du corpus inclus dans le dossier de documents dont il justifie le choix au regard du sujet. S'appuyant sur une analyse mobilisant certaines de leurs dimensions (plastiques, techniques, procédurales, iconiques, sémantiques, symboliques, etc.) et sur la connaissance de leurs inscriptions dans l'histoire de l'art comme dans la pluralité des esthétiques, il dégage des problématiques susceptibles de sous-tendre un projet d'enseignement au regard des programmes.

### Deuxième partie : projet de séquence d'enseignement en arts plastiques

Tirant parti du travail réalisé dans la première partie de l'épreuve, le candidat développe les principales composantes d'un projet de séquence d'enseignement en arts plastiques. Il en justifie les ancrages et les visées (objectifs, contenus, compétences, apprentissages, inscription dans une progression, etc.). Il précise les modalités essentielles qui sont envisagées (types de pratiques plastiques, moyens mobilisés, dispositifs et situations pédagogiques, activités, temps, supports, outils, etc.) et témoigne de recul pour en penser une mise en œuvre opérante.

<sup>3</sup> Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, JORF n° 0025 du 29 janvier 2021